

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie
72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 JUIN 2014 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET – Romain BURON - Cécile MÉRY – Céline SAUCET - Henri HÉRON -

Excusés : NEANT

Absents : NEANT

Secrétaire : Mme Céline SAUCET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 AVRIL 2014

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 23 avril 2014. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

INTEGRATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE PAR LA COMMUNE

Madame le Maire expose le fonctionnement actuel de la cantine scolaire assuré par « l'Association Cantine Scolaire » depuis sa création en 1961 :

- la fonction de président est assurée par le Maire
- la fonction de trésorier-secrétaire est assurée par le gestionnaire
- l'association emploie une personne pour la préparation des repas et le service et une 2^e personne pour le service et la surveillance entre 12 h et 13 h 30
- il est constaté un déficit récurrent chaque année qui est comblé par une subvention communale et le produit de diverses manifestations

En concertation avec les membres de l'association, Madame le Maire propose que la commune intègre le service de restauration scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'intégration du service de restauration scolaire par la commune à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 dès lors que l'association, en assemblée générale extraordinaire, aura décidé de sa dissolution ou de l'abandon de l'organisation du service cantine
- AUTORISE Madame le Maire à saisir le comité technique paritaire pour le transfert du personnel
- PRECISE que les crédits nécessaires seront ajustés par décision modificative en dépenses et recettes

CREATION D'UNE COMMISSION « CANTINE SCOLAIRE »

En vue de l'intégration du service de restauration scolaire par la commune, et du suivi du service, Madame le Maire propose la mise en place d'une commission « Cantine scolaire ».

Se sont portés candidats :

Céline SAUCET – Daniel BELLAYE – Gérard LANTENOIS

Ont obtenu : Céline SAUCET : 10 voix – Daniel BELLAYE 10 voix – Gérard LANTENOIS : 10 voix.

A l'unanimité des membres votants, ils ont été proclamés élus membres de la commission « cantine scolaire ».

ACHAT ET INSTALLATION DE JEUX ET MOBILIER SUR LE JARDIN PUBLIC

Madame le Maire expose que suite à la réunion de la commission des travaux, il a été suggéré d'installer de nouveaux jeux et mobilier sur l'aire de loisirs du jardin public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe de l'achat et l'installation d'un ensemble modulaire, d'un jeu à ressort et de deux bancs sur le jardin public, y compris dalle bétonnée
- FIXE à cet effet un montant de 8.000 € en section d'investissement dont les crédits seront ajustés au budget par décision modificative
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide sur la réserve du conseiller général
- DONNE POUVOIR à Madame le Maire
 - o pour retenir la meilleure offre suite à la consultation lancée pour la dalle bétonnée et pour l'achat des jeux et du mobilier
 - o pour signer les bons de commande et régler les factures qui en découleront

BAR DU ROSAY – construction d’une terrasse

Madame le Maire informe le conseil municipal de la suggestion faite par Madame GREMILLON, commerçante au Bar du Rosay, à savoir l’aménagement d’une terrasse donnant sur le jardin public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le principe d’aménagement d’une terrasse au Bar du Rosay dont les locaux appartiennent à la commune
- FIXE à cet effet un montant de 4.000 € en section d’investissement dont les crédits seront ajustés par décision modificative
- DONNE POUVOIR à Madame le Maire
 - o pour retenir la meilleure offre suite à la consultation lancée
 - o pour signer le bon de commande et régler les factures qui en découleront

CONVENTION DE LOCATION SALLE POLYVALENTE – Avenant 2014

Madame le Maire rappelle qu’une convention de location de la salle polyvalente a été établie par délibération du 23 janvier 2013, et complétée par délibération du 4 mars 2013.

Suite au renouvellement du conseil municipal, elle propose d’apporter un avenant pour l’autoriser à signer les conventions de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

- APPROUVE l’avenant proposé
- ADOPTE la modification de la convention de location en ce sens dont un exemplaire est joint à la présente délibération
- AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de location avec les locataires

DECISION MODIFICATIVE 2014-1

Madame le Maire fait savoir qu’il y a lieu d’ajuster les crédits suite à diverses décisions du conseil municipal : aménagement terrasse bar, achat de jeux pour le jardin public, achat photocopieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative suivante
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les virements

Section d’investissement – dépenses

- Chapitre 21
 - o Article 2183 matériel de bureau et informatique + 500
 - o Article 2188 autres immobilisations corporelles + 8.000
 - o Article 2313 constructions + 4.000

Section d’investissement - recettes

- Chapitre 021 + 12.000

Section de fonctionnement – dépenses

- Chapitre 011
 - o Article 61522 Bâtiments 12.550
- Chapitre 023 - 12.500

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Recrutement par contrat d’activités accessoires

Madame le Maire rappelle que par délibération du 17 mars 2014, les rythmes scolaires ont été définis.

Il y a donc lieu de recruter 3 personnes pour assurer l’activité périscolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 45 à 16 h 30.

Sachant que les 2 professeurs des écoles acceptent d’assurer ce temps périscolaires, Madame le Maire demande de l’autoriser à signer les contrats d’activité accessoires en ce sens avec Monsieur ROBIN et Monsieur LEROY et éventuellement avec tout professeur des écoles remplaçant, pour environ 160 h chacun par an, à raison de 21,86 € brut de l’heure.

En ce qui concerne le 3^e poste, Madame le Maire propose que ce temps soit assuré par l’adjoint technique 2^e classe qui sera intégré pour le service de restauration scolaire à la rentrée 2014/2015 ; ce temps réservé à l’activité périscolaire représente à 0 h 45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi des jours d’école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats accessoires avec les professeurs des écoles pour les activités périscolaires
- PROPOSE de revoir le nombre d’heures qui seront allouées à l’adjoint technique 2^e classe intégré au service de restauration scolaires, après avis du Comité Technique Paritaire.

ADHESION A ATESART ET CONTRAT D’ABONNEMENT INGENIERIE

Le conseil municipal de Saint-Georges-du-Rosay,

Vu le rapport de Madame le Maire

Vu les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- DE PRENDRE ACTE des statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et du Règlement Intérieur de la société,
- D'APPROUVER la prise de participation de la commune de Saint-Georges-du-Rosay au capital de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe*,
- D'APPROUVER en conséquence l'acquisition de une action d'une valeur nominale de 50 €, soit au total 50 €, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,
- D'INSCRIRE à cet effet au budget de la commune **chapitre 26 article 261** la somme de 50 €, montant de cette participation,
- DE DÉSIGNER Madame le Maire afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,
- DE DÉSIGNER Madame le Maire afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,
- D'AUTORISER son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,
- D'AUTORISER son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur
- DE DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'action et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.
- D'AUTORISER Madame le Maire à souscrire le contrat d'abonnement relatif au forfait de prestations ingénierie dont la rémunération est fixée à 1 €par habitant.

ACHAT PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONS

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que vu notamment la mise en place prochaine de la dématérialisation des pièces avec la Trésorerie, il y a nécessité d'acquérir un matériel adapté, et présente le résultat de la consultation :

- CONTY
 - o matériel : 2.545 €HT
 - o maintenance : 5 €les 10000 copies noir et blanc et 50 €les 1000 copies couleur
- DESK
 - o matériel : 2.670 €HT
 - o maintenance : 4 €les 10000 copies noir et blanc et 40 €les 1000 copies couleur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le principe d'acquisition d'un nouveau matériel multifonction
- ACCEPTE la proposition DESK Normandie Maine pour 2.670 €HT pour l'achat du matériel
- APPROUVE le contrat de maintenance DESK pour 4 €les 10000 copies noir et blanc et 40 €les 1000 copies couleur
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande, le contrat de maintenance, et à régler les factures correspondantes
- PRECISE qu'un crédit de 3.000 €est déjà inscrit à cet effet en section d'investissement – chapitre 21 – article 2183 et qu'il sera ajusté par décision modificative.

REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.)

Considérant l'avancement de l'unique agent au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, et afin de se conformer à la réglementation, il est proposé de délibérer à nouveau sur l'I.A.T. attribuée sur ce poste à temps complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- DECIDE l'attribution de l'I.A.T. pour le personnel occupant le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- FIXE le coefficient de l'I.A.T. à 5.00
- DECIDE le versement mensuel de cette indemnité avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2014
- DECIDE que l'I.A.T. n'est pas due en cas d'arrêt pour maladie, longue maladie, maladie de longue durée.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2014

QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu de la réunion de la commission des travaux**
 - o Marquage au sol dans le cadre du PAVE : une seule entreprise passée ; il est envisagé en plus la matérialisation d'un guidage au niveau de l'église
 - o Cour de l'école : constat du sol à refaire

- Eglise et sacristie : constat de fissures dans la sacristie ; fait déboucher les chéneaux
- Atelier communal : constat fuite au niveau du chéneau de l'ancien bureau
- Bar du rosay : vu pour la terrasse
- Jardin public : nouveaux jeux à installer ; arbres à abattre et grosses pierres dangereuses à déplacer ou enlever
- Mairie : changer l'emplacement du tableau extérieur d'affichage
- Lavoir et wc publics : R.A.S.
- WC Ecole : vu le problème des odeurs ; porte non conforme à remplacer avant de refaire le contrôle de conformité
- Chemin communal : vu problème près de la propriété CHIRINIAN
- Nettoyage des chemins : il est fait appel aux bénévoles pour aider M. Gérard LANTENOIS au débroussaillage des chemins ; prévoir quelques buses fossés à assainir
- **Compte-rendu de la réunion de la commission fleurissement**
 - Les plantations sont faites pour un budget de 300 €; il est envisagé d'acheter des rosiers en plus ; copeaux à mettre en place et brisures de briques sur le parterre de la mairie ;
 - Jury pour concours intercommunal du fleurissement : Didier JOURNET et Henri HERON ont été désignés pour représenter St Georges du Rosay
- **Formation pour les élus :** L'association des Maires et Adjoints de la Sarthe propose diverses formations ; les élus intéressés peuvent s'y inscrire.
- **Journée des peintres en liberté**
Organisée par l'Association Culturelle du canton de Bonnétable, cette journée aura lieu le dimanche 22 juin 2014 sur la commune de St Georges du Rosay. Mme Annick DUTERTRE – MM Daniel BELLAYE et Serge PINSON ont été proposés pour être membres du jury. La commune offrira un lot acheté chez M. Alain LALLIER ainsi que le vin d'honneur de fin de journée.
- **Association Détente et Présence**
Cette nouvelle association communale est présidée par Mme Monique NEVEU ; la petite salle communale est mise à sa disposition tous les lundis de 17 h 30 à 20 h.
- **Télécommunications** : problème des zones blanches à nouveau soulevé ; Mme le Maire fait partie de la commission intercommunale à cet effet et pourra donc suivre les évolutions proposées

La séance est levée à 23 heures